

## NON ENSEIGNÉ EN 2014/2015

- **Objectifs** : Assurer une formation complète sur la pathologie et les risques liés aux voyages. Dans ces conditions seront abordés des problèmes d'épidémiologie, de prévention et de pathologies spécifiques liés à ces voyages.
- **Durée** : 1 an      **Nombre de places** : Non limité (un minimum de 5 inscrits est exigé)
- **Droits à payer** :
  - Si inscription à ce **seul diplôme** pour 2014-15 ou **comme 1<sup>er</sup> DU (si plusieurs DU en 2014-15)** :  
En 1<sup>ère</sup> année : Tarif A (55,10 €) + droit principal D (206 €) + Droit spécifique (350 €)
  - Si inscription **comme 2<sup>ème</sup> ou énième DU** (car plusieurs DU en 2014-15) :  
En 1<sup>ère</sup> année : Tarif A (exempté) + droit réduit E (168 €) + Droit spécifique (350 € ou 0 €\*)

\* Les candidats optant pour des inscriptions simultanées aux DU de Médecine des Voyages et DU de Pathologie Tropicale sont exonérés des droits spécifiques d'un des deux diplômes (ils ne sont, par contre, pas exonérés de la part administrative = droit réduit E)

- **Enseignants responsables** :

### Pr. D. CHRISTMANN

Service des Maladies Infectieuses et Tropicales – Clinique Médicale A – Hôpital Civil – BP 426 – 67091 STRASBOURG CEDEX

☎ 03 69 55 05 45      Mèl : [Daniel.Christmann@chru-strasbourg.fr](mailto:Daniel.Christmann@chru-strasbourg.fr)

Secrétariat : [Marie-paule.Nonnenmacher@chru-strasbourg.fr](mailto:Marie-paule.Nonnenmacher@chru-strasbourg.fr)

- **Public concerné** :

- Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre et plus spécifiquement aux généralistes installés qui sont de plus en plus confrontés à cette pathologie et aux conseils à dispenser.
- Les étrangers (hors UE + EEE + Suisse + Andorre) pourvus du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou d'un diplôme permettant d'exercer la Médecine dans leur pays d'origine ou dans le pays d'obtention du diplôme (joindre certificat des autorités du pays l'attestant).
- Les étudiants ayant validé le 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales.
- Les internes de CHU.
- Les résidents de Médecine Générale.

- **Cours et programme** :

L'enseignement a lieu, les vendredis de 8h30 à 18h, à l'**Amphithéâtre de Dermatologie** de l'Hôpital Civil de Strasbourg :

Certains cours seront communs avec le DU de Pathologie Tropicale.

- **Examens** :

L'examen final est composé d'un écrit comportant 4 questions notées sur 10 et d'un oral de 2 questions également notées sur 10. Un total sur 60 est calculé et l'obtention d'une note au moins égale à 30/60 est requise pour se voir délivrer le diplôme

1<sup>ère</sup> partie de l'examen aura lieu le      (en commun avec DU Pathologie Tropicale)

Examen final : en juin 2015